

DOSSIER DE PRESSE

Inauguration de deux nouveaux sites 4G multi-opérateurs du dispositif de couverture ciblée dans les Côtes d'Armor à Rouillac et Plénée-Jugon

Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements d'accélération des déploiements de la 4G dans les territoires.

Le 5 mars 2021, Michel COMBOT, Directeur général de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR ont inauguré, en présence de Thierry MOSIMANN, Préfet des Côtes d'Armor, de Dominique LAURENT, Sous-préfète des Côtes d'Armor, de Isabelle GORE CHAPEL, Vice-Présidente du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, chargée de l'Environnement et des Mobilités, de Hervé BERVILLE, député des Côtes d'Armor, de Jean-Luc COUELLAN, Maire de Rouillac, de Suzanne BOURDE, Maire de Plénée-Jugon et des élus locaux, **deux nouveaux sites 4G multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile issu du dispositif de « couverture ciblée » dans le département des Côtes d'Armor.**

Ces pylônes de téléphonie mobile, mutualisés de manière volontaire par les quatre opérateurs (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR) desservent les communes de Rouillac et de Plénée-Jugon avec des débits théoriques maximum de plusieurs dizaines de mégabits par seconde (Mb/s).

La FFTélécoms souligne l'implication exemplaire de l'ensemble des acteurs dans la réalisation de ces projets. Ces pylônes sont issus du dispositif de « couverture ciblée », qui est un des grands axes de l'accord New Deal Mobile, conclu en janvier 2018 entre les opérateurs et les pouvoirs publics. Le dispositif de couverture ciblée permet aux collectivités d'identifier elles-mêmes les zones à couvrir par les pylônes. Les opérateurs s'engagent à construire et à financer ces sites entièrement à leur charge.

Cette nouvelle inauguration dans le département des Côtes d'Armor est donc une illustration concrète de l'accélération de la mise en œuvre du New Deal Mobile par les opérateurs télécoms sur le territoire.

Objectif du New Deal Mobile :

La 4G sera généralisée sur le réseau actuel des opérateurs d'ici 2020 et d'ici fin 2022 pour les zones blanches actuelles – dont 75% d'ici fin 2020, y compris les axes routiers prioritaires. Par ailleurs, la couverture sera complétée au travers du dispositif de couverture ciblée.

Le New Deal Mobile est une réalité, il est en marche et les opérateurs sont tous mobilisés pour atteindre cet objectif. Il a certes été ralenti pendant la crise sanitaire mondiale mais les opérateurs et les techniciens ont continué, dans la mesure du possible, à déployer. Des sites mobiles ont été construits et contrairement à d'autres secteurs économiques qui étaient complètement à l'arrêt, l'industrie des télécoms a démontré pendant la crise sanitaire et encore plus ces dernières semaines sa capacité à maintenir l'activité pour atteindre les objectifs fixés.

Depuis la signature du New Deal Mobile :

- 81 809 sites mobiles sont déjà en 4G sur les 87 745 sites mobiles tous opérateurs confondus en France ; plus de 90% des sites des opérateurs ont donc été convertis en 4G, plus de 99% de la population est couverte en 4G ;
- Les opérateurs ont construit ou passé 26 520 sites en 4G depuis le début du New Deal Mobile.

Sur le dispositif de couverture ciblée :

Au titre de ce dispositif, les opérateurs doivent construire 2 659 nouveaux pylônes d'ici la fin de l'année 2022. À ce stade, plus de 600 pylônes ont été construits et activés par les opérateurs.

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un **guide pratique à destination des maires** a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire.

La Fédération Française des Télécoms, dans un souci de transparence et de pédagogie, a mis en ligne sur son site internet :

- Un compteur national pour suivre l'évolution des déploiements mobiles : bit.ly/NDMchiffres300920.
- Une plaquette pédagogique sur les grandes étapes de déploiement d'un site mobile depuis la loi ELAN à destination des élus locaux et parlementaires : bit.ly/NDMPlaquette2019.

Le point sur la couverture mobile en région Bretagne et dans les Côtes d'Armor

En région Bretagne

La région Bretagne comptait **3 932** sites tous opérateurs confondus au 30 septembre 2020. Parmi ces sites, **3 754** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 30 septembre 2020, **1338 nouveaux sites sont passés en 4G**.

Départements de la région Bretagne	Sites mis en service 4G entre le T1 2018 et le T3 2020
Côtes d'Armor	325
Finistère	353
Ille-et-Vilaine	399
Morbihan	261
Total	1338

Au 31 décembre 2020, **68 sites** devaient encore migrer vers la 4G. Ces sites se trouvent sur 17 pylônes desservant 20 communes.

Départements de la région Bretagne	Pylônes multi-opérateurs qui passeront en 4G au plus tard fin 2022	Nombre de centres-bourgs de communes concernés
Côtes d'Armor	9	10
Finistère	1	1
Ille-et-Vilaine	0	0
Morbihan	7	9
Total	17	20

En complément des sites à passer en 4G et à construire, ce sont au total **94 sites** qui, au titre du dispositif de couverture ciblée, seront construits et financés par les opérateurs entre fin 2019 et début 2023.

Départements de la région Bretagne	Sites du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018, 2019, 2020 et 2021)
Côtes d'Armor	21
Finistère	29
Ille-et-Vilaine	13
Morbihan	31
Total	94

Dans le département des Côtes d'Armor

Les Côtes d'Armor comptaient **821 sites** tous opérateurs confondus au 30 septembre 2020. Parmi ces sites, **756 sites** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 30 septembre 2020, **325 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Au 31 décembre 2020, **36 sites** devaient encore migrer vers la 4G. Ces sites se situent sur 9 pylônes mutualisés desservant 10 communes.

Dans les Côtes d'Armor, ce sont également **21 sites 4G** qui, entre fin 2019 et début 2023, seront construits par les opérateurs au titre du dispositif de couverture ciblée (arrêtés de 2018, 2019, 2020 et 2021).

Liste des 21 sites du dispositif de couverture ciblée issu des arrêtés 2018, 2019, 2020 et 2021 dans les Côtes d'Armor

3 sites issus du dispositif de couverture ciblée (**en jaune**) sont construits et activés en 4G par les quatre opérateurs.

Communes - Côtes d'Armor	Nombre de sites
Lanloup	1
Rouillac	2
Saint-Michel-en-Grève	1
Boquého	1
La Chèze	1
Tréveneuc	1
Plorec sur Arguenon	1
Saint-Connan	1
Lanrivain	1
Saint-Gelven (Comme nouvelle de Bon-Repos-sur-Blavet)	1
Plouisy	1
Languedias	1
Lanfains	1
Le Haut Corlay	2
Saint-Launeuc	1
Bréhan	1
Plouha – Le Palus	1
Louargat	1
Le Leslay	1
Total	21

En savoir plus

Quels usages de l'internet mobile en France ?

- > 69,8 millions d'abonnements mobiles ;
- > 10,5 giga-octets consommés par mois en moyenne par un abonné 4G (soit un triplement depuis 2016) ;
- > Le débit mobile moyen atteint 45 Mbit/s en 2019 (+50 % en un an et + 100% dans les zones rurales grâce aux premiers effets du New Deal Mobile).

Quels délais entre la construction du site et sa mise en service ?

L'accélération de la couverture attendue par le New Deal Mobile nécessite en effet une **simplification des démarches administratives** à la mesure des enjeux pour notre pays.

Pour rappel, en France, il fallait en moyenne entre 18 et 24 mois, du fait des démarches administratives, entre le dépôt du projet de construction d'un pylône et son allumage définitif. En Allemagne ou encore au Royaume-Uni, ce délai est divisé par 5 ! Grâce à la mobilisation des opérateurs et de l'État, 5 mois ont été gagnés pour simplifier le calendrier administratif.

Quels sont les investissements des opérateurs ?

Les opérateurs télécoms accélèrent les déploiements sur tout le territoire en ayant investi, un montant record avec plus de **10 milliards d'euros en 2019** pour installer, déployer, maintenir les infrastructures.

En quoi cette mutualisation 4G est-elle une prouesse technique ?

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing 4G et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

L'accord historique ou New Deal Mobile, c'est quoi ?

Les opérateurs ont signé en janvier 2018 un accord historique ou New Deal Mobile avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord permet à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône.

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- > En quoi consiste cet accord ?
- > Comment les opérateurs vont-ils le mettre en place ?

Un accord visant à :

4G

Généraliser la 4G sur le réseau existant



Une accélération qui concerne les axes de transport



Une accélération supérieure à 5 ans

par rapport aux obligations existantes

55 000 km

d'axes routiers prioritaires seront couverts à

100 % d'ici fin 2020

23 000 km

du réseau ferré régional le seront à

90 % d'ici fin 2025

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G de chaque opérateur et des sites du programme zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.

Adopter un nouveau « thermomètre » pour la couverture mobile : la « bonne couverture* »

5 000

nouveaux sites pour généraliser la bonne couverture

Mise en œuvre d'un « dispositif de couverture ciblée » destiné à identifier 5 000 nouveaux sites par opérateur définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- 2 000 sites mutualisés déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- 3 000 sites au-delà, pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)



En plus du dispositif de couverture ciblée, les opérateurs devront densifier leur réseau mobile pour amener une « bonne couverture » à terme.

* telle que définie par l'ARCEP – monreseau mobile.fr



Améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments

Il s'agira notamment de développer la voix sur Wi-Fi (ou VoWiFi), à savoir utiliser le réseau Wi-Fi pour bénéficier des services mobiles. Retrouvez le guide pratique « Comment améliorer la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site www.ffttelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



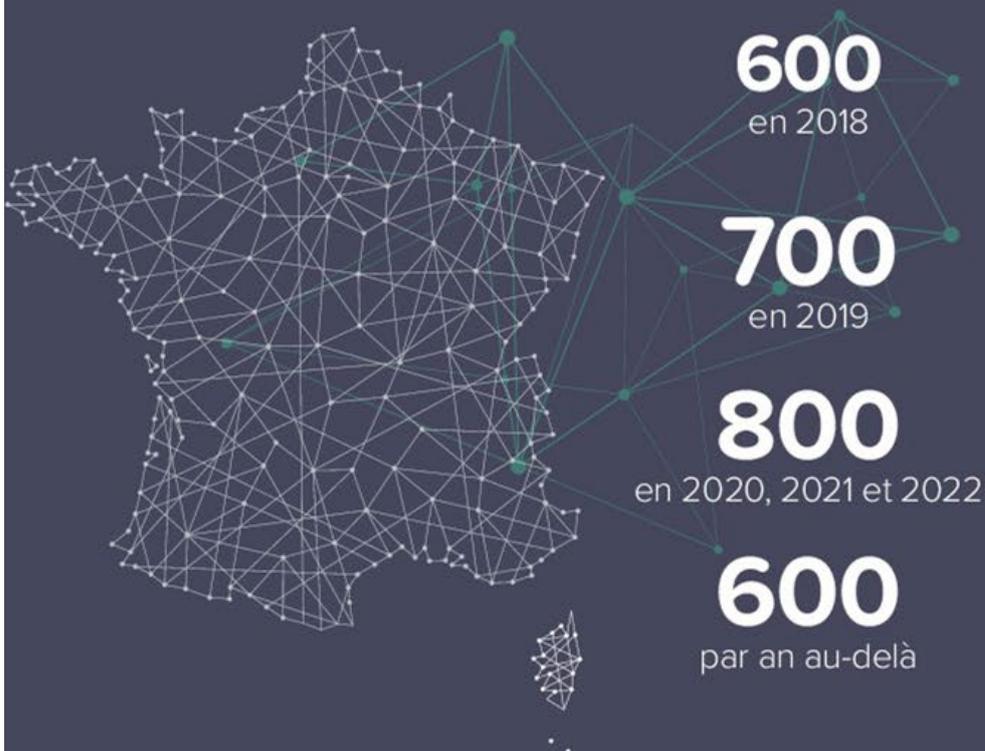
Développer des offres 4G fixes

dans les zones identifiées par le Gouvernement

Comment ?

L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.



Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.

Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée, l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.

Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.

Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



À savoir



Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs** et **France Mobile**.



Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire**.

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTAaccord

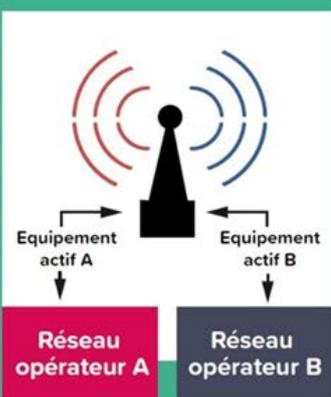
Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

PARTAGE D'INSTALLATIONS

PASSIVES



Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux équipements actifs de celui-ci

ACTIVES

MUTUALISATION DES RÉSEAUX



Des fréquences de A et B sont utilisées de façon séparées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de celui-ci

MUTUALISATION DE FRÉQUENCES



Des fréquences de A et B sont utilisées conjointement

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A ou B de façon indifférenciée

ITINÉRANCE



Seules des fréquences de l'opérateur A sont utilisées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DES TÉLÉCOMS

